

Soins et privation de liberté

La problématique née des relations qu'entretiennent les soins et la privation de liberté renvoie à une volonté d'apporter des réponses aux questions soulevées par ce qui semble être une opposition, voire un défi. Comment concilier les soins et la privation de liberté ?

L'on devine ici tous les enjeux de cette problématique, tant s'agissant des lieux de privation de liberté, qui doivent aussi être des lieux de soins, que des lieux de soins, qui sont également des lieux de privation de liberté.

A travers cette double appréhension, celle du soin au sein de la privation de liberté d'une part, et celle de la privation de liberté au cœur du soin d'autre part, apparaissent en filigrane des questions essentielles relatives au respect des droits des patients, notamment l'exigence de consentement, au respect des droits des personnes privées de liberté, notamment le droit à la sûreté, mais aussi les exigences relatives à la protection de l'ordre public et à la sécurité des personnes.

Face à ces exigences, en apparence contradictoires, juristes et médecins, universitaires, magistrats, avocats, représentant de l'Etat ou des services pénitentiaires, ont confronté leurs savoirs et leurs expériences, pour tenter d'apporter leur contribution à cette réflexion, qui dépasse les matières juridique et médicale, pour devenir un véritable enjeu de société.



Centre
Michel de l'Hospital

Prix : 30 €



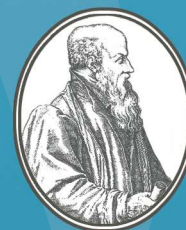
CMH - N°10

 École
de Droit
UdA | Université d'Auvergne

LGDJ
lextenso éditions

Soins et privation de liberté

Jean-Baptiste PERRIER



Centre
Michel de l'Hospital

Soins et privation de liberté

Actes du colloque du 4 avril 2014

Sous la direction de
Jean-Baptiste PERRIER